



## Rachat part du crédit via un proche ?

Par **verrati**, le **27/07/2017** à **13:42**

Bonjour,

Nous avons, ma compagne et moi, un crédit de 370.000 € sur 25 ans qui revient donc à 1.600 €/mois.

Celle-ci souhaite partir et je voudrai garder le bien acquis, de mon côté je ne peux supporter que la somme de 200.000 € via mon crédit et mes possibilités.

Ayant un peu d'argent de côté, il me manquerait 150.000 €.

Mon papa serait prêt à m'aider mais il ne peut pas m'apporter la somme en cash, il me ferait un virement mensuel de la moitié du crédit.

Est-ce possible de convenir d'un accord avec le notaire ainsi ? Accord qui reviendrait à rompre la responsabilité de ma compagne sur le crédit ? La banque acceptera t'elle ?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **Visiteur**, le **27/07/2017** à **14:29**

Bonjour,

c'est surtout la banque qui est concernée ! Le notaire s'occupe du foncier. Et la banque n'a pas réellement intérêt à accepter. Pour elle, ça représente un risque et les banquiers sont très frileux ! Il faut que votre papa remplace votre futur ex en tant que co-emprunteur. Et là peut être que... mais ça dépendra des garanties apportées.

Par **verrati**, le **28/07/2017** à **17:25**

Pensez vous que la banque aurait plus de chances d'accepter si en plus d'un virement mensuel, je rajouterai une somme d'argent, 50.000 € ou 75.000 € par exemple ?

En gros, comme je comprends, tout est à négocier avec la banque ...